

Éditorial

HERVÉ BENOIT
RÉDACTEUR EN CHEF

*Les préconisations du Conseil national de l'évaluation du système scolaire*¹ (Cnesco²), publiées le 12 février dernier, à la suite de la Conférence de comparaisons internationales sur l'école inclusive organisée sous son égide les 28 et 29 janvier, retiennent, parmi les « *trois principes essentiels pour une éducation inclusive* » que « *Les élèves en situation de handicap ont des besoins éducatifs au même titre que tout élève et sont à ce titre une composante de la diversité des profils scolaires.* » (p. 7). Une telle affirmation pourrait bien apparaître comme le signe que, dans le système éducatif français, l'approche traditionnelle de type *essentialiste*, selon laquelle le handicap relève d'un modèle d'intégration réadaptatif fondé sur la normalisation des individus (Sanchez, 2000, p. 310), cède progressivement le pas à une vision *universaliste*, qui considère le handicap comme une des figures de la diversité et les difficultés que rencontrent les personnes handicapées dans leur vie quotidienne, à l'école pour les jeunes, dans leur vie professionnelle pour les adultes, moins comme les répercussions de leurs déficiences que comme l'effet d'un environnement handicapant ou incapacitant. Dans cette perspective, la question de la scolarisation des élèves handicapés n'est plus séparable de celle, plus large, de l'inclusion sociale de tous les enfants et adolescents dans le système scolaire, « *sans aucune distinction* », comme il est dit dans l'article 2 de la loi de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013³.

La reconnaissance d'un continuum de besoins éducatifs particuliers, dans lequel s'inscrivent et que partagent totalement ou partiellement tous les élèves, indépendamment des diagnostics neuro-biologiques ou des catégorisations secondaires de type scolaire, comme par exemple les « *difficultés scolaires graves et persistantes* » évoquées comme justification de l'orientation en Segpa⁴, devrait

1. http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2016/02/Pr%C3%A9conisations_Handicap.pdf

2. 31-35, rue de la Fédération 75015 Paris. Tél. 01 55 55 02 09, cnesco.communication@education.gouv.fr
www.cnesco.fr

3. Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

4. Section d'enseignement général professionnel adapté, de la 6^e à la 3^e de collège. Circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015.

logiquement conduire à l'obsolescence du processus de différenciation structurale par lequel un système scolaire met en place un « *système en cascades* » (Gottlieb, 1981), consistant à offrir une large palette d'établissements, de types de classes et de dispositifs, en son sein et sur ses marges, en vue l'orientation des élèves considérés comme différents dans des filières séparées.

Dans le cadre de l'accueil de la petite enfance, cette évolution a pour effet de reconfigurer la notion de *prévention*, historiquement construite autour du dépistage précoce de déficiences ou de difficultés de développement, auxquelles correspondaient des modalités individualisées de remédiation, dans une dimension *prévenante*, centrée sur l'accessibilité des milieux de vie ordinaires et respectueuse de la diversité sociale et culturelle des familles. Ce sont alors les modèles normés d'éducation, de socialisation et de communication, de même que les discours qui les structurent et les pratiques qui les actualisent, qui méritent d'être reconsidérés à l'aune de la dynamique du *care*. Celle-ci pourrait offrir en effet une forme et une voie de résistance aux représentations dominantes articulées à un codage de type binaire, *malade* ou *en bonne santé*, *handicapé* ou *valide*, *normal* ou *différent*, *ordinaire* ou à *BEP*, *adulte* ou *enfant*, centré sur les écarts et les déficits, au regard d'un ordre immuable et d'un système explicatif ultime. Il s'agirait donc d'échapper, pour progresser vers une société inclusive, à un fonctionnement social et éducatif inféodé au processus dichotomique d'assignation des personnes, par « *extension analogique* » (Lavoie, 2016), à un système de catégorisation destiné à la stabilisation d'une vision de la norme et de l'idéal.

Bonne lecture

Références

Gottlieb J. (1981). Mainstreaming: Fulfilling the promise ? *American Journal of Mental Deficiency*, 86, 115-126.

Lavoie G. (2016). À la source de la persistance des « difficultés d'adaptation » : les pièges du langage, de l'image et de l'analogie. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 73.

Sanchez J. (2000). L'accessibilisation et les associations dans les années soixante. In C. Barral, F. Paterson, H.-J. Stiker, M. Chauvière (Eds), *L'institution du handicap. Le rôle des associations* (p. 303-313). Rennes : Presses universitaires de Rennes.